

# Avis de l'atelier citoyen de Grand Lac sur la révision allégé n°3 du PLUi ex-CALB

Février 2026 – Mis à jour Mai 2026 – v1.2



## Introduction

Dans le cadre de la révision allégée n°3 du PLUi (plan local urbanisme intercommunal) de ex CALB l'Atelier Citoyen de Grand Lac a été sollicité en tant que personne publique associée afin d'exprimer son avis.

Suite à consultation des documents officiels et réunions de présentation en Décembre 2025, plusieurs membres de l'Atelier Citoyen, répartis sur l'ensemble du territoire de Grand Lac, ont souhaité exprimer leur avis sur cette modification.

## Avis de l'atelier

La révision allégée n°3 ne constitue pas une rupture majeure du PLUi, elle favorise la densification économique et la cohérence de l'habitat ainsi que plusieurs projets d'intérêt général (collège JJP, énergie, eau potable), mais elle accentue la pression sur les espaces à sensibilité paysagère et écologiques (lac, EBC – Espace Boisé Classé) et comporte plusieurs suppressions de protections environnementales qui nous interpellent.

- La suppression de l'espace vert protégé du camping du Sierroz (Aix Les Bains, bord de lac) nous interroge au vu des enjeux touristiques du secteur et du peu de lisibilité des compensations écologiques prévues.
- L'avis environnemental est notamment négatif pour le reclassement des parcelles du secteur de la Tour de A (agricole) en UC (zone urbaine faible densité) et UA (zone urbaine forte densité) sur Grésy sur Aix. Ce changement entraîne l'imperméabilisation d'espaces à enjeux écologiques, avec la destruction d'une prairie et d'un boisement.
- L'avis environnemental mitigé pour la station de pompage (stockage d'énergie) de Bourget du Lac et Bourdeau mais souligne utilité du chantier au regard des besoins en énergie du territoire

Les contraintes environnementales à mettre en place dans les différents programmes nous semblent par ailleurs trop vagues et manquent d'objectifs chiffrés (ex: arbres à planter, récupération eau de pluie, compensation artificialisation...)

## Recommandations

Dans l'ensemble, nous comprenons les enjeux de cette modification du PLUi, mais il nous semblerait utile, au vu du cumul des petites dérogations qui, additionnées, peuvent modifier structurellement l'équilibre écologique du territoire, d'obtenir des engagements et un suivi de ces enjeux plus spécifiques tel que :

- un bilan consolidé artificialisation avant/après
- des compensations écologiques opposables pour les chantiers les plus sensibles (camping, Grésy, Bourget du Lac) accompagnées de sanctions en cas de non respect de celles ci